Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 15 Janvier 1890 No. 14.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

A VOUS QUE J'AIME.

A vous, vous que j'aime
Hélas ! en secret.
Tout ce qu'au ciel même
Dieu vous donnerait !
A vous l'avenir
Exempt de souffrance !
Après l'espérance ;
Au doux souvenir.

Et dans vos amours,
Pure et sainte flamme,
Pour votre âme, une âme,
La même toujours !
A vous l'avenir, etc.

Et puis, dans les cieux
Où plus rien ne change
Les ailes d'un ange
Au vol radieux !
A vous l'avenir
Exempt de souffrance.
Après l'espérance,
Au doux souvenir.

PENSEES

—" *Châtiment et récompense*, voilà comment se mènent les hommes à tout âge !" s'écrie le vulgaire. Moi, je dis : *Amour, respect et estime*, voilà le mobile le plus sûr.

La crainte rétrécit l'esprit et produit la dissimulation.

L'espoir des récompenses fait contracter l'habitude de ne rien faire que par intérêt ; il mène insensiblement à la paresse et finit par autoriser la désobéissance. Mme de Miremont.

—L'amour véritable est une vertu, il suppose une âme constante et forte ; qui, sans être insensible aux dons fugitifs, pénètre jusqu'à la région immuable du beau, et découvre dans les ruines mêmes une floraison qui la touche et qui la retient.

—Il n'y a que dans le ciel où les affections ne connaîtront plus la différence des années.

—Rien n'est plus difficile que l'éducation d'un enfant.

LA FRANCE EST PRETE ET ELLE ATTEND

Me moquant des sots bravant les méchants,
Je me presse de rire de tout de peur d'en pleurer.
Beaumarchais.

Aimables lectrices et chers lecteurs, permettez à votre humble serviteur d'écrire en peu de mots ce que je pense à propos de la France ma patrie, et de vous expliquer brièvement les causes principales des divisions qui l'assiègent et dont malheureusement quelques francophobes se font un malin plaisir de grossir l'importance à l'étranger.

Quel est celui d'entre vous, qui ne se souvient de cette guerre néfaste de 1870–71, qui a fait perdre à la France deux de ses plus belles provinces : l'Alsace-Lorraine, ainsi que l'existence de nombreux héros, etc., etc. J'ai vu moi, le hulan botté faisant résonner insolemment ses éperons, semant partout la mort, incendiant nos villes et nos villages, outrageant femmes et filles, égorgeant les enfants au berceau ; etc., etc. ; que pouvait-on contre la force brutale ? Rien, mail il faut le dire, cette force-là n'emportait pas avec elle, l'honneur. Quand je songe à toutes ces horreurs ; moi, qui ai tenu dans mes bras, mon frère expirant victime de son dévouement pour la patrie, je verse d'abondantes larmes, et ma foi, quoique dévoué aux institutions libérales, je prie Dieu avec ferveur de nous revancher non pas à la manière allemande mais chrétienne et de nous donner un homme capable. Les Allemands, après leur triste victoire, ont fait et font encore entendre des cris tels, que l'on se demande parfois : si en battant les Français, ils ont battu l'Europe entière, ce n'était pourtant qu'une bien bien maigre victoire ; en comparant leur armée à la nôtre, ils étaient contre nous un million et nous 378,000, il y avait là une grande différence je suppose. Bazaine, le traître de Metz, en leur livrant la ville se rendit avec 170,000 hommes et malgré cela les Allemands durent trembler bien des fois.

Nous aussi, nous avons remporté de grandes victoires, telles qu'Iéna, Austerlitz, Arcole, Fleurus, Jemmapes, Sébastopol ; nous avons fait de l'Italie, une nation libre, aussi en sommes-nous bien remerciés. Enfin soit, le monde est ingrat, il faut savoir en prendre son parti, partout, où nous sommes passés victorieusement, nous nous sommes montrés magnanimes. Depuis 1870, suivez la France pas à pas, voyez comme elle se relève, comme elle paie les mendiants allemands. L'armée se réforme, la marine devient de plus en plus puissante, les enfants sont élevés avec des principes patriotiques, aussi les allemands tremblent-ils maintenant ; ils viennent en nombre inquiétant sur la terre hospitalière de la généreuse Amérique. Voyez comme Bismark conspire dans l'ombre, regardez ses coups meurtriers, ils sont portés par sa main criminelle, il a peur, car il recherche l'alliance de toutes les nations. La France, regarde toutes ces machinations avec un calme et une froide indifférence, et ses enfants veillent l'arme à la main tout en se chicanant il est vrai sur des questions politiques sans importance et dont la cause principale est occasionnée par le chancelier de fer. Malgré toutes ces machinations, je m'écrie fièrement avec M. de Freycinet : "La France est prête et elle attend." Du reste, en avez-vous un exemple plus frappant en examinant la dernière œuvre des français, leur exposition qui fait avec M. Edison, l'admiration du monde entier, et de cette ligue anti-humanitaire formée par Bismark. Que tous les peuples civilisés se rassemblent et fassent rentrer dans leurs repaires les oppresseurs.

Y. L. Gallot.

Saint-Boniface, 9 janvier 1890.

ALSACE-LORRAINE.

Voici où en est arrivé Bismark depuis dix-huit ans d'occupation par ses vexations et ses tracasseries chez nous. Des milliers de jeunes gens de la classe 1889 seulement ont quitté leur famille et le pays pour se soustraire au casque *à pointe.* Les deux seuls tribunaux de Strabourg et de Sarreguemine viennent de condamner 142 jeunes émigrés à 750 francs d'amende et éventuellement à 40 jours de prison. Heureusement, les condamnés ont un chez soi ailleurs et Bismark en sera pour ses frais de justice.

Bismark devrait cependant savoir qu'aussi longtemps que l'Alsace-Lorraine sera Alsace-Lorraine, c'est-à-dire que des Alsaciens-Lorrains y demeureront, son gouvernement aura à expier les passeports, la suppression de la langue française et tant d'autres vexations et tracasseries.

Avis aux Bismark de Manitoba !

L'AMITIÉ.

Les avantages de l'amitié se présentent assez d'eux-mêmes ; toute la nature n'a qu'une voix pour dire qu'ils sont de tous les biens les plus désirables : sans l'amitié la vie est sans charmes. L'homme est plein de besoins. Renvoyé à lui-même, il sent un vide que l'amitié seule est capable de remplir : toujours inquiet et toujours agité, il ne se calme et ne se repose que dans l'amitié. Comblez les hommes de biens, de richesses et d'honneurs, et privez-les des douceurs de l'amitié, tous les agréments de la vie s'évanouissent...Nous jouissons dans l'amitié de tout ce que l'amour a de plus doux : du plaisir de la confiance, du charme d'exposer son âme à son ami, de lire dans son cœur, de le voir à découvert, de montrer ses propres faiblesses, car il faut penser tout haut devant son ami. Il n'y a que ceux qui ont joué du doux plaisir de l'amitié qui sachent quel charme il y a à passer les journées ensemble. Que les heures sont légères, qu'elles sont coulantes avec ce qu'on aime ! (Mme de Lambert)

LA POLITESSE EST UN DEVOIR.

La civilité fait partie de la morale. Il ne suffit pas de garder les devoirs essentiels de la probité, qui font l'homme de bien ; il faut aussi garder ceux de la société, qui font l'honnête homme. La rudesse et l'incivilité ne se trouvent point dans un homme entièrement vertueux, puisqu'elles viennent ou de l'orgueil ou du mépris des autres, ou de la paresse à s'instruire de ce qu'on leur doit et à se tenir proprement, ou de la facilité à se mettre en colère : de sorte qu'il est impossible qu'un homme ne soit pas honnête et civil, s'il est humble, patient, charitable, modeste et soigneux. Mais on se contente pour l'ordinaire des apparences, et on fait consister la civilité en une habitude de cacher ses passions et de déguiser ses sentiments, pour témoigner aux autres le respect ou l'amitié que le plus souvent on a pas : de sorte que la civilité nuit a l'essentiel de la vertu. au lieu qu'elle ne devrait en être qu'une suite et comme cette fleur de beauté que la santé produit naturellement. La civilité véritable consiste plus à nous abstenir de ce qui peut incommoder les autres, à être doux, modestes et patients, qu'à parler beaucoup et se donner beaucoup de mouvement Un petit mot obligeant, bien placé, fait plus d'effet que tous ces grands compliments dont nous accablent certaines gens.

(Fleury.)



Mercredi, 15 Janvier 1890.

NOUVELLE LETTRE DE MONSEIGNEUR TACHE

Ce matin, Monseigneur l'archevêque répond longuement, et, nous n'en doutons pas, victorieusement à la lettre que M. James Taylor a dédiée à Sa Grandeur sur le *Free Press* du 9 courant.

Nous espérons que cette lettre aura aussi quelques mots à l'adresse du Rév. Docteur Bryce qui, après avoir donnée une conférence devant une dizaine de membres de la Société Historique de Winnipeg, a eu le triste courage de publier sa lecture revue et augmentée sur le défunt *Sun* du 10.

Nous aurons le plaisir la semaine prochaine de donner à nos lecteurs cet important document in extenso.

POUR LA BONNE CAUSE

Notre confrère du *Free Press* est certainement persuadé que la lutte si noble, si habile et si désintéressée qu'il fait depuis six mois pour détourner l'injustice dont notre population est menacée, est hautement appréciée par tous nos amis, sans distinction de partis.

Nous ne saurions assez remercier ce journal pour le service éminent qu'il nous rend.

Nous pouvons l'assurer que son attitude a la pleine approbation d'abord de tous les catholiques de la Puissance du Canada, et, ensuite, celle d'un grand nombre de ceux qui, sans partager nos croyances religieuses, sont animés du sentiment de la justice et jaloux du *british fair play.*

PROTESTATIONS AU NORD-OUEST

Nos compatriotes du Nord-Ouest commencent aussi à tenir des assemblées pour protester contre la politique que la majorité des membres de l'assemblée législative des Territoires a adoptée au sujet des écoles séparées et de l'usage du français comme langue officielle dans cette partie du pays.

Nous regrettons de ne pouvoir pas encore aujourd'hui publier les rapports des assemblées qui ont été tenues à Battleford et à Edmonton. Nous espérons pouvoir les donner dans notre prochain numéro.

Nous encourageons fortement nos nationaux de là-bas à continuer l'agitation constitutionnelle et à la faire la plus forte possible. Qu'on ne se lasse point de protester publiquement, et il incombe à ceux qui sont les plus capables de diriger le mouvement de se mettre à la tête et de ne rien épargner pour le triomphe de la cause.

Nous serons toujours prêts à publier toute communication qui nous sera adressée au sujet de ces questions si pleines d'intérêt pour nous tous.

LE NOUVEAU CONSEIL DE NOTRE VILLE

Par toute la province, les membres des différents conseils ont dû prêter serment d'office hier.

Dans notre ville, son honneur le maire Marion, et MM. les conseillers Bédard, Joyal, Lauzon, Turenne et Trudel se sont accomplis de ce devoir. MM. Les conseillers Béliveau, Genthon et Pelletier devront en faire autant ces jours-ci.

Quelques-uns de ceux qui ont pris le serment l'ont fait malgré la réception de lettres d'avocats, qui se disent au service de certains contribuables, lesquels ont la bienveillance de vouloir les avertir de leur position véritable, et ce, sous peine de poursuite, si ces dits conseillers osent se permettre de croire qu'ils connaissent mieux leur position que ceux qui les menacent.

La prestation du serment d'office prouve qu'on n'a pas beaucoup tenu compte des avis ni des menaces.

Nous sommes heureux de cet incident : il nous fait espérer que ceux qui le font surgir prendront dorénavant un vif intérêt à nos affaires municipales et travailleront à la prospérité de notre petite ville, la seule ville française de notre province.

LE "SUN" A VECU

Le *Free Press* a absorbé le *Sun*, de Winnipeg. Les deux journaux n'en font qu'un aujourd'hui.

En donnant cette nouvelle au public, le confrère annonce qu'il devient tout-à-fait indépendant en politique.

Le *Free Press* paraîtra le matin sous le nom de *Daily Free Press*, et le soir sous celui de *Evening Free Press & Sun*.

Nos meilleurs souhaits de succès à notre entreprenant voisin.

Nouvelles Politiques

—Il est rumeur à Ottawa que Sir Charles Tupper traversera sous peu l'océan pour venir aider, à Washington, Sir Julian Pauncefote dans ses négociations pour le règlement de la question des pêcheries.

—On a appendu aux murs de l'Assemblée Législative de Québec les portraits de quatre orateurs de la chambre : ceux des honorables Dr Blanchet, Dr Fortin, A. Turcotte et Marchand.

Ces toiles sont bien réussies. Elles sont l'œuvre d'un artiste, M Eugène Hamel.

—Une statistique toute récente préparée par M. Lowe, sous-ministre de l'Agriculture, à Ottawa, porte le chiffre de la population actuelle du Canada à 5,075, 855 personnes.

—Les honorables MM. Girard et LaRivière sont partis lundi pour Ottawa où ils devront passer tout le temps de la session dont l'ouverture aura lieu demain après-midi.

—L'on parle d'une nouvelle combinaison politique dans la province de Québec : les libéraux de la vieille école se rallieraient aux conservateurs pour écraser M. Mercier que l'on dit trop porté à favoriser les nationaux ou ultramontains.

—Le *Free Press*, de Winnipeg, sera représenté à Ottawa par M. Geo. H. Ham, ci-devant régistrateur du comté de Selkirk.

—M. Donald Chisolm, député de New-Westminster, C. B., aux Communes, est mort hier à New-Westminster.

—L'Assemblée législative de l'Ile du Prince-Edouard a été dissoute et les élections générales et locales auront lieu le 30 janvier courant.

—Le bref pour l'élection du comté de Kildonan, qui est sans député depuis la mort de l'hon. M. Norquay, est enfin sorti hier. La nomination est fixée au 25 courant et la votation au 1er fevrier. Les candidats sont M. Thomas Norquay, frère de feu M. Norquay, oppositioniste ; M. James Taylor, indépendant, et on dit que M. E. H. G. G. Hay, du Portage-la-Prairie, sera le candidat du gouvernement Greenway.

—Le *Globe* et l'*Empire* attaquent violemment le *Mail* pour avoir, par l'entremise de l'un de ses rédacteurs, informé la commission du sénat américain que le Canada sera sous peu forcé de s'annexer aux Etats-Unis et que, conséquemment, il est inutile d'accorder un traité de réciprocité.

—Aujourd'hui a lieu l'élection de Berthier pour la législature de Québec. MM. Dostaler et Savignac sont candidats.

—Pendant l'année qui a expiré le 30 juin dernier, le livre bleu que nous venons de recevoir donne comme chiffre du revenu de l'Intérieur $6,974·540, soit une augmentation de $889,086 sur l'année précédente.

Les spiritueux, à eux seuls, ont contribué à cette augmentation pour $882,051 ; la quantité en a été de 5,817,508 gallons, soit 332,919 gallons de plus qu'en 1888.

Le total du revenu provenant des cigares et des tabacs en général a été de $2,403,694 en 1889 ; c'est $110,000 environ de plus qu'en 1888. A ce chapitre, il n'est pas sans intérêt de savoir que depuis 1885, la quantité de tabac canadien mise en œuvre dans nos manufactures a presque quintuplé ; de 154,847 livres qu'elle était en 1885, elle s'est élevée en 1889 à 711,334 livres.

PROTESTATIONS

WHITEMOUTH.

Une assemblée publique convoquée à la maison de M. T. Roy, a été tenue le 2 décembre 1889.

M. T. Roy a été nommé président et M. James T. Jordan secrétaire.

Après des explications sur le but de cette assemblée, les résolutions adoptées à l'assemblée publique de Saint-Boniface, tenue le 28 octobre dernier sont soumises et adoptées à l'unanimité.

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. François Belisle, appuyé par M. J. B. Bruneau.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Pierre Gravreau, appuyé par M. Louis Bruneau.

Troisième résolution.

Proposée par M. Louis Chevigny, appuyé par M. Camille Juneau.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Antoine Bruneau, appuyé par M. J. B. Bruneau.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Hubert Vincelette, appuyé par M. A. Bruneau.

Troisième résolution

Proposée par M. Théodore Poulin, appuyé par M. Charles Gravreau.

T. ROY,
Président.
JAMES J. JORDAN
Secrétaire.

PAROISSE DE SAINT-LÉON.

Une assemblée publique des paroissiens de Saint-Léon a été tenue le 24 novembre 1889, au village de ce nom.

M. Edouard Labossière, père, a été élu président et M. Louis Beauchamp, secrétaire.

L'assemblée avait été convoquée pour fournir aux paroissiens une occasion de protester contre l'abolition des écoles séparées et de la langue française en cette province.

Les résolutions adoptées à l'assemblée de Saint-Boniface et ailleurs ont été proposées et adoptées unanimement dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Herménégilde Bessette, appuyé par M. Pierre Labossière, fils.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Clément Labossière appuyé par M. Napoléon Poulin.

Troisième résolution.

Proposée par M. Frédéric Lafrenière, appuyé par M. Eugène Rondeau.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Pierre Labossière, appuyé par M. Edouard Lamoureux.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Edouard Lamoureux, père, appuyé par M. J. Bte Martin.

Troisième résolution.

Proposée par M. Alexandre Tremblay, appuyé par M. Gédéon Labossière.

ED. LABOSSIÈRE, PÈRE,
Président.
LOUIS BEAUCHAMP,
Secrétaire.

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE DU LAC.

Assemblée publique des contribuables de cet arrondissement, tenue le 2 décembre courant,

M. Philéas Auger a été nommé président et M. Ephrem Marion secrétaire.

L'assemblée est convoquée pour protester contre l'abolition des écoles séparées et de la langue française.

Les résolutions adoptées à l'assemblée de Saint-Boniface tenue le 28 octobre dernier sont adoptées dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Aimé Bellerive, appuyé par M. Xavier Gauthier.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Joseph Bellerive, appuyé par M. Joseph Alix.

Troisième résolution.

Proposée par M. Romuald Marion, appuyé par M. Georges Guertin.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Dosithée Dupuis, appuyé par M. Joseph Lescarbeau.

Deuxième résolution.

Proposée par M. J. Alix, appuyé par M. G. Bellerive.

Troisième résolution.

Proposée par M. Antoine Lavallée, appuyé par M. Edouard Gauthier.

Et l'assemblée s'ajourne.

PHILEAS AUGER,
Président.
EPHREM MARION,
Secrétaire.

COMMISSAIRES DES ÉCOLES DE LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

A une assemblée spéciale des commissaires d'écoles de la ville de Saint-Boniface, tenue le 2 novembre 1889 ; étaient présents : M. le Docteur J. H. O. Lambert, président, et MM. Roger Marion, Edmond Marcoux et Lazare Ferland.

M. le président ayant expliqué que l'assemblée avait été convoquée dans le but de prendre en considération le projet d'abolir les écoles séparées et l'usage officiel de la langue française, les résolutions adoptées à l'assemblée publique tenue à Saint-Boniface, le 28 octobre dernier sont soumises et adoptées unanimement sur proposition de M. le commissaire Marcoux, appuyé par M. le commissaire Ferland.

Il est de plus ordonné qu'une requête signée par le président et le secrétaire de la commission soit adressée à la législature, à sa prochaine session.

J. H. O. LAMBERT,
Président.
E. L. PRIEUR,
Secrétaire.

SAINT-PIE.

Les paroissiens de Saint-Pie, Man., se sont assemblés dans leur salle publique, le 23ème jour de décembre 1889.

Etaient présents, tous les contribuables de la paroisse.

Proposé par M. Magloire Dansereau, appuyé par M. Pierre Chaussé : que M. Alfred Houle préside cette assemblée et M. Zacharie Robert en soit le secrétaire. Adopté.

M. le président ayant pris place au fauteuil, les résolutions de l'assemblée de Saint-Boniface furent proposées et adoptées à l'unanimité dans l'ordre suivant :

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Moïse Jutras, cultivateur, appuyé par M. Stephen Lécuyer, cultivateur.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Isaac Proulx, rentier, appuyé par M. Georges Arel, cultivateur

Troisième résolution.

Proposée par M. Antoine Rivard, cultivateur, appuyé par M. Noël Houle, cultivateur.

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Toussaint Lécuyer, cultivateur, appuyé par M. Léopold Bernabé, cultivateur.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Vincent Bernabé, cultivateur, appuyé par M. Anthime Labaie, cultivateur.

Troisième résolution.

Proposée par M. J. B. Gauthier, cultivateur, appuyé par M. Eméry Robert, cultivateur.

Proposé par M. Cyrille Bernabé et appuyé par M. Norbert Forest : que l'assemblé soit ajournée, et l'assemblée s'ajourne.

ALFRED HOULE,
Président.
ZACHARIE ROBERT,
Secrétaire.

WAPAHA.

Le 16 décembre, assemblée publique des des canadiens de Napaha.

L'assemblée a été convoquée par M. Pierre Démasson.

M. Damase Turgeon a été élu président et M. Eugène Lachance a été élu secrétaire de l'assemblée.

Les résolutions adoptées à l'assemblée de Saint-Boniface, tenue le 28 octobre dernier, ont été proposées et adoptées dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. P. C. Démasson, appuyé par M. J. L. Démasson.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Ernest Démasson, appuyé par M. Antoine Roy.

Troisième résolution.

Proposée par M. F. X. Turgeon, appuyé par M. F. Turgeon.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. J. J. T. Dion, appuyé par M. Pierre Roy.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Daniel Costin, appuyé par M. Antoine Roy, père.

Troisième résolution.

Proposée par M. Jean Dion, appuyé par M. Jos. Turgeon.

DAMASE TURGEON,
Président.
EUGÈNE LACHANCE,
Secrétaire.

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE NORD.

Assemblée des contribuables de l'arrondissement scolaire de Saint-Jean-Baptiste-Nord, tenue en la maison d'école, le 27 novembre 1889.

M. Magloire Touchette est choisi président et Alfred Dozois secrétaire.

Proposé par M. J. Touchette, appuyé par M. F. Nadeau :

Que cette assemblée approuve la série de résolutions adoptées à l'assemblée publique de Saint-Boniface, tenue lundi, le 28 octobre dernier et adopte ces mêmes résolutions.

Proposé par M. Onésime Bordeleau, appuyé M. Télesphore Cyr :

Que les citoyens de cette localité, en assemblée publique réunis, protestent contre l'adoption de toute loi qui serait de nature à nous priver des droits et des libertés dont nous jouissons librement sous la constitution qui nous régit, concernant nos écoles et l'usage de notre langue.

Proposé par M. Stanislas Cyr, appuyé par M. F. Nadeau, que la séance se lève, et l'assemblée s'ajourne.

MAGLOIRE TOUCHETTE,
Président.
ALFRED DOZOIS,
Secrétaire.

Nouvelles Religieuses.

—Nous avons appris avec plaisir que M. l'abbé A. Dugas, ci-devant curé de Saint-Boniface, vient d'être appelé à la desserte de la paroisse de Saint-André d'Argenteuil, dans le diocèse de Montréal.

—Pendant l'année 1889, le nombre des pèlerins qui ont visité le sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré, a été de 100,951, c'est-à-dire 9,604 de plus qu en 1888 ; le nombre de pèlerinages organisés a été de 111 ; le chiffre des communions distribuées s'est élevé à 97,700 ; et celui des messes célébrées, à 3,047 Dix archevêques et évêques ont visité notre sanctuaire national pendant l'année qui vient de finir.

Le chiffre des communions démontre suffisamment que la dévotion et la confiance seules conduisent aux pieds de Sainte-Anne la presque totalité des pèlerins.

—M. l'abbé Louis Honoré Grenier, ancien curé de Saint-Elzéar de la Beauce, est décédé. Né à Beauport le 30 novembre 1818, ordonné prêtre le 26 février 1843, il fut nommé curé de Saint-Elzéar en 1846, après avoir été vicaire à Saint-Michel et à Québec.

—Les vandales qui règne sur l'Italie ont décidé la démolition de l'église de Saint-Pierre de Naples. Ce vénérable monument religieux remonte au 9ième siècle, et a été élevé, d'après la tradition, à l'endroit où Saint-Pierre célébra la messe et donna la sainte communion au premier groupe de convertis qu'il fit là. Il y a, dans le vestibule, une chapelle qui renferme l'autel sur lequel le chef des Apôtres célebra le saint sacrifice. Cette église renferme aussi les restes de plusieurs princes napolitains.

—Le Rév. Père Lauzon, de Montréal, a été nommé supérieur des Oblats à Hull, en remplacement du Rév. Père Cauvin qui se retire pour raison de santé.

LA SOIREE DE VENDREDI

La soirée dramatique et musicale donnée vendredi par le Club Dramatique de Saint-Boniface, sous le patronage de la Société Saint-Vincent de Paul, a très bien réussie. L'Expiation, drame en trois actes, a été rendue de manière à faire honneur aux divers personages qui ont paru sur la scène, d'autant plus, que pendant les jours de fête les pratiques n'ont pu être fréquentes. Les acteurs méritent des felicitations.

Le discours de M. le sénateur Girard a été fort apprécié, et le Rév. Père Lory, S.J., a intéressé l'auditoire à un haut degré quand il nous a entrenu de quelques-uns de ses souvenirs sur la Saint-Vincent de Paul en France. L'orchestre Taranto, comme toujours, a donné de la musique choisie pendant les entre-actes.

RESOLUTIONS DE CONDOLEANCE

A une assemblée spéciale de la faculté du Collège Médical de Manitoba, des résolutions furent passées exprimant l'estime dont jouissait M. le Dr Fafard, professeur de botanique au collège auprès de ses confrères, les regrets que sa fin prématurée faisait naitre, et offrant des condoléances à la famille affligée. L'on ordonna qu'une copie des résolutions fût envoyée à Madame Fafard.

NAISSANCES

BEAULIEU.—En cette ville, le 9 courant, Madame Thomas Beaulieu, une fille.

SANSREGRET.—A Saint-Vital, le 10 courant, Madame Henri Sansregret, une fille.

LAGIMODIÈRE.—En cette ville, le 13 courant, Madame Joseph Lagimodière une fille.

SENNEVILLE.—En cette paroisse, le 14 courant, Madame Lazare Senneville, une fille.

LUCIER—A Winnipeg, le 15 courant, Madame Dolphis Lucier, un garçon.

DECES

BOURGEAULT.—A Saint-Norbert, le 11 courant, à l'âge de 62 ans, Dame Mathilde Bourgeault épouse de M. Thomas Leblanc, cultivateur.

MARION.—A Saint-Vital, le 13 courant, à l'âge de 3 mois, Jean-Baptiste-Edmond, enfant de M. François Marion, cultivateur.

A L'ENCLOS

De la Baie Saint-Paul.

Une vache grise ayant du blanc et du rouge au cou, deux cornes fines et droites, âgée de 6 à 7 ans, portant une cloche, la lettre A sur la corne droitre, ainsi qu'une autre lettre effacée.

Au cas où la vache ne serait pas réclamée, elle sera vendue le 18 janvier 1890.

24 décembre 1889.

NARCISSE MARCOUX.
Gardien d'Enclos.

A L'ENCLOS

De Saint-Jean-Baptiste, Man.

Mis à l'enclos, le 4 janvier 1890, un taureau d'un an et demi, noir avec tache blanche dans le front et les pattes de derrière blanches.

LOUIS FILLION,
Gardien d'enclos, Saint-Jean-Baptiste.
3i. 15, 1. 90.

A L'ENCLOS

Dans la paroisse de Saint-François-Xavier, quartier No. 4, de la municipalité de Saint-François-Xavier, une vache brune âgée de huit ans, l'oreille droite fendue en deux et l'oreille gauche fendue en trois.

Le propriétaire est prié de réclamer et payer les frais, sinon l'animal sera vendu conformement aux règlements municipaux.

TÉLESPHORE GAGNON,
3i. 8. 1, 90. Gardien d'enclos.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que la compagnie de chemin de fer *Brandon and South Western*, incorporée par un acte de la législature de Manitoba, demandera au parlement du Canada, à sa prochaine session, la passation d'un acte d'incorporation avec pouvoir d'acquérir l'actif, les franchises et immunités de la compagnie dite : *The Manitoba Coal Company (Limited)*, pour émettre des obligations sur les terres octroyées et pour exempter ses terrains de taxes, et autres pouvoirs.

Daté à Winnipeg, le 6 décembre, 1889.

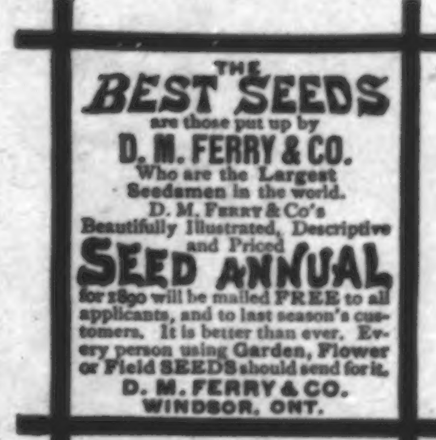
CAMPBELL & CRAWFORD,
9i.18.12.89. Solliciteurs de la requérante

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, par la Compagnie de chemin de fer Manitoba et Sud-Est, afin de modifier l'acte constitutif de la dite compagnie en lui conférant le pouvoir de construire une ligne de chemin de fer partant de quelque point sur sa ligne-mère et allant jusqu'à quelque point sur le lac des Bois ou les eaux adjacentes, et d'acquérir des lots de grève et construire et exploiter des hâvres, jetées, môles et quais au ou près du terminus de la dite ligne au dit lac, d'acquérir et exploiter des navires à vapeur et autres sur le dit lac et les eaux adjacentes, et autres pouvoirs s'y rattachant.

Daté à Winnipeg 12 décembre 1889.

MUNSON ET ALLAN,
9i. 18. 12. 89. Solliciteurs des requérants.



L'INFLUENZA

La fin de l'année 1889 s'est signalée, surtout en Europe, par une terrible épidémie, que l'année qui lui a donné naissance pourrait bien léguer à celle qui vient de lui succéder.

Si 1890 commence par la maladie contagieuse, nous espérons qu'elle ne donnera pas là un spécimen de ce qu'elle réserve à l'humanité L'épidémie est rendue aux Etats-Unis et au Canada Les ravages qu'elle fait à New-York, Boston, Philadelphie et dans plusieurs autres villes américaines, indiquent son caractère malfaisant. Nos médecins paraissent d'opinion que cette maladie est plutôt dans l'air et qu'elle n'est pas contagieuse.

En Europe, on ne considère pas que cette maladie n'est pas contagieuse. On isole les malades et on prend toutes les mesures nécessaires pour qu'ils n'aient pas de communications avec d'autres personnes. On croit que la transmission de cette maladie s'est affectuée par quelque navire contaminé, venu du Bosphore dans la baie d'Arta. Un journal parisien dit à ce sujet : "La maladie n'est pas seulement épidémique, elle est extrêmement contagieuse."

Aux Etats-Unis, on ne sait pas comment elle est entrée dans la première famille qui en a été atteinte. Cependant, il a été constaté que plusieurs de ses membres avaient reçu récemment des lettres de Berlin, où sévit l'épidémie, et quelques médecins semblent portés à croire que l'influenza est venue directement de Prusse par la poste.

Néanmoins, il y a des médecins qui doutent du caractère épidémique de la maladie, parce que les malades ne présentent pas les mêmes symptômes ; les uns ont une fièvre légère, les autres un rhume, et bon nombre d'entre eux, après avoir pris deux ou trois jours de repos, ont pu vaquer à leurs occupations.

Le caractère général de la maladie présente deux éruptions successives à la façon de la rougeole et de la scarlatine.

L'invasion en est soudaine, avec malaise, abattement, mal de tête, endolorissement des membres et surtout des articulations. Les yeux sont injectés, larmoyants, puis la première éruption se montre sous forme de plaques rouges, rappelant celle de la scarlatine.

Parfois, cette première éruption manque ; en tout cas, elle s'efface bientôt et est remplacée, du quatrième au sixième jour, par l'éruption finale, plus semblable en général à celle de la rougeole, affectant les pieds, les mains, les genoux et disparaissant à son tour, au bout de vingt-quatre heures. Comme dans nos deux fièvres rouges, il y a desquamation consécutive de la peau, dont l'épiderme s'en va par écailles ou par plaques. La convalescence est assez lente.........

Choses et Autres

—L'*Empire* de Toronto dit que Toronto, était le lendemain de Noël au soir, entièrement à l'état d'ivresse. Le nombre des hommes ivres était effrayant, le nombre des femmes ivres alarmant, et le nombre des enfants ivres atroce. Ce fait nous justifie bien de dire à certains journaux d'Ontario, qui s'occupent beaucoup de nous, par le temps qui court : Pleurez sur vous-mêmes, à l'exemple des filles de Jérusalem.

—Un mieux sensible s'est déclaré dans l'état de santé du sénateur Trudel, depuis le jour de l'an. A moins de complications imprévues, ses médecins déclarent qu'il est à présent hors de danger.

—Le fameux *Great Eastern* qui a coûté un million de livres sterling, et qui récemment a été revendu pour $200,000, vient d'être mis en pièces. Voici le produit de la vente de ses différentes parties : £2 960 ; canons, £4 480 ; acier, £3,180 ; plomb, £4,185 ; plaques extérieures, £12,500 ; rivets, £300. Cet énorme vaisseau n'a servi qu'à une chose, à poser le premier câble électrique sous-marin.

—Le règlement passé par le conseil de ville de Montréal consacrant un million de piastres à diverses améliorations a été ratifié samedi par les contribuables. Le vote a été très faible, à peine 10 par cent du nombre total des voteurs et la majorité n'est que de 1685. M. le maire Grenier et les échevins Préfontaine et Rolland ont déploré, en termes énergiques, l'apathie extraordinaire dont les citoyens de Montréal viennent de donner la preuve sur une question qui les intéresse si vivement.

—M Joseph Hickson, gérant général du Grand-Tronc, vient d'être fait chevalier par Sa Majesté la reine Victoria. Le nouveau Sir est né en 1830, à Otterburn, Northumberland, Angleterre. Il est employé de la compagnie du Grand Tronc depuis 1862. Il a été tour à tour premier comptable, secrétaire et trésorier de ce chemin de fer. C'est en 1874 qu'il a remplacé M. Brydges comme gérant général.

—Un petit incendie a eu lieu vendredi sur la rue Craig à Montréal. Ce feu sans importance par lui-même a eu cependant des conséquences désastreuses. Madame Gorman, une des locataires de la bâtisse, était malade au lit, et sa fille, Marie, âgée de 16 ans, et son petit garçon de 4 ans étaient avec elle. La fumée montant par l'escalier leur fit vite croire à une conflagration générale. Une échelle fut appliquée de la rue contre le mur La mère désireuse de voir ses enfants se sauver avant elle, dit à son petit garçon de prendre l'échelle. Le petit malheureux commença à descendre mais à mi-chemin il perdit l'équilibre et tomba dans la rue. La fille eut le même sort que son petit frère. La mère qui se trouvait alors près de la fenêtre, et effrayée par le feu ainsi que par la chute de ses deux enfants, devint tellement énervée qu'elle aussi tomba de la fenêtre sur le trottoir en glace, faisant ainsi une chute de 40 pieds. Elle est morte quelques heures après l'accident et ses deux enfants sont sous les soins des médecins à l'hôpital.

PERSONNEL

M. l'abbé Turcotte, de Saint-Alphonse, était à l'archevêché hier.

Melle Beatrix Lloyd est partie hier pour aller passer quelque temps à Calgary, chez sa sœur Madame N. D. Beck.

M. C A. Gareau, marchand-tailleur de Winnipeg, est parti pour la province de Québec. Il sera de retour dans un mois.

Son honneur le juge Dubuc qui était malade depuis la veille du jour de l'an a pu sortir pour la première fois avant-hier.

Madame Ephrem Larose, de cette ville, est gravement malade.

M. J. C. Degagné et Madame Degagné, de Keewatin, sont en promenade chez M. J. B. Lauzon, de cette ville.

Chronique Locale.

—Avez-vous vu le bonus ?

—Il y aura séance du conseil de ville lundi.

—L'élection des échevins Callaway et McMicken, de Winnipeg, est contestée.

—M. Fournier a ouvert une boutique de menuiserie dans l'ancien hôtel national.

—Voyez l'annonce de la Compagnie de la Baie d'Hudson sur notre première page.

—Le train venant de l'est et devant arriver hier-midi, n'est entré en gare qu'à 9.30 ce matin.

—Par la mort des Docteurs Faford et Ferguson le collège médical a perdu deux de ses professeurs.

—Le thermomètre était dans les 40 au-dessous de zéro ce matin. On ne l'aurait certainement pas pensé. N'est-ce pas ?

—M Hayter Reed, commissaire des sauvages, accompagné de M. McColl, doit venir cet après-midi visiter les 16 petites sauvagesses que les RR. SS. de la Charité ont sous leurs soins.

—Madeleine Lapointe, atteinte d'aliénation mentale, a été conduite de Saint-Boniface à la prison de Winnipeg hier.

—L'immigration au Manitoba et au Nord-Ouest, pour l'année dernière, se décompose comme suit : Allemands, 1,043 ; Norwégiens, 356 ; Français et Belges, 223 ; autres nationalités, 545.

—Mel. B. Wood, du restaurant Woodbine de Winnipeg, est décampé avec sa bonne amie Lottie Glenmore. Il laisse de nombreux créanciers ici et la rumeur assure qu'il emporte une dizaine de mille piastres en écus sonnants.

—Avis est donné dans la Gazette Officielle qu'après le 1er mars prochain, le bureau d'enregistrement du district d'Iberville sera fermé et que ce district sera ajouté à celui de Winnipeg. A la même date, le district de Dennis sera ajouté à celui de Brandon.

—Le club de raquettes *Le Voyageur* a fait une grande sortie hier soir. Une quinzaine de membres environ ont pris part à la marche, et au retour plus de vingt cinq se trouvaient réunis au lieu du rendez-vous. Quatorze demandes d'admission ont été faites. Tout annonce que cette saison sera une des plus agréables que le club ait encore eue.

ENCLOS

De la Municipalité de Saint-Boniface.

La vache mise à l'enclos le 23 décembre dernier et annoncée pendant trois semaines, n'ayant pas été réclamée, je donne avis que je la vendrai à l'enchère mercredi, le 22 janvier 1890, à 2 heures p.m., à ma place de résidence, lot 107, paroisse de Saint-Boniface, à moins que l'animal ne soit réclamé avant et tous frais payés.

MOISE RACETTE,
Gardien d'Enclos.
Saint-Boniface, 14 janvier 1890.

POUND

Of the Municipality of Saint-Boniface

The cow impounded on the 23rd December last and advertised during three consecutives weeks not having been claimed, will be sold at auction, on Wednesday, the 22nd January 1890, at 2 o'clock p.m. at my place of residence, lot No. 107, Parish of Saint-Boniface, unless the animal is claimed and all costs paid prior to that date.

MOISE RACETTE.
Pound-keeper.
Saint-Boniface, 14th January 1890.
1i 15 1 90

AVIS

AVIS est donné par le présent, que "l'Association sur la vie, Confederation" s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte autorisant la dite association, à une de ses assemblées générales et de temps à autre, de changer le nombre des directeurs qui forment son conseil général, et de le réduire à pas moins de dix, et aussi d'augmenter le pouvoir que possède l'association en des biens-fonds et des rentes foncières et des baux de biens-fonds renouvelables dans la province d'Ontario par achat, mortgage ou autrement, et de faire disparaître, en tant qu'il s'agit de la province d'Ontario, la restriction maintenant imposée par le deuxième article de l'acte constitutif de la dite association, 34 Victoria, chap. 54 ; et pour d'autres fins.

JAMES BEATY,
Solliciteur pour
L'Association sur la vie, Confederation.
Toronto, 3 décembre 1889. 9i.11.12.89

Compagnie de Chemin de Fer North-West Central.

Avis est par les présentes donné qu'il sera fait au Parlement du Canada à sa prochaine session, demande d'un acte pour amender la charte de la compagnie de chemin de fer Great North-West Central, et l'acte confirmant la dite charte, en donnant à la dite compagnie pouvoir de choisir sept directeurs au lieu de cinq, tel que maintenant pourvu, et en lui donnant aussi pouvoir par règlement passé à cette fin d'augmenter ou réduire le nombre des membres, régulièrement qualifiés, tel que prescrit par l'acte, pouvant composer un Bureau de Directeurs de la dite compagnie, et pour d'autres fins.

DANIEL McMICHAEL,
pour les requérants
9ins. 4,12.89.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature Provinciale, à sa prochaine session, d'un acte incorporant la congrégation juive "Shaareyzedek of Winnipeg", lui donnant pouvoir d'acquérir et posséder des propriétés pour fins religieuses et de bienveillance.

Daté à Winnipeg, ce 7ème jour de janvier 1890.

ANDREWS & ANDREWS,
4i. 8. 1. 90. Sollicitaurs des requérants.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'il sera fait, à la prochaine session du parlement du Canada, demande d'un acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie dite : *The Manitoba and Railway Canal Company*, et pour permettre à la dite compagnie de construire une ligne de chemin de fer partant d'un point de la ligne du chemin de fer actuellement projeté et se dirigeant de là au Nord-Ouest, entre le Lac Dauphin et la Montagne des Canards et passant par le lac du Cygne jusqu'à la rivière Saskatchewan.

Daté à Ottawa, le 6 décembre 1889.

GEMMILL & MAY,
9i.18.12.89 Solliciteurs des requérants.

AGRICULTURE

LES CHEVAUX RÉTIFS.

La société pour la prévention de la cruauté envers les animaux a établi une série de règles pour le traitement des chevaux rétifs, règles dont malheureusement l'emploi n'est pas toujours efficace. Le mieux serait de n'avoir rien à faire avec les chevaux rétifs.

Néanmoins, voici quelques règles qui ont toujours un bon résultat dans la plupart des cas :

1o. Caressez le cheval sur le cou ; examinez le harnais avec soin des deux côtés de l'animal en l'encourageant de la voix, puis sautez dans la voiture et commandez-lui d'avancer ; il est très rare qu'il n'obéira pas.

2o. Un cocher du Maine dit qu'il peut faire partir le cheval le plus rétif, en le sortant des timons de la voiture et en le faisant tourner sur lui-même jusqu'à ce qu'il soit étourdi. Si le premier exercice ne suffit pas, vous réussirez au second.

3o. Placez votre main sur le nez du cheval de manière à empêcher la respiration et quand il se sentira étouffer il partira.

4o. Le cerveau du cheval semble ne pouvoir entretenir qu'une seule idée à la fois. C'est pourquoi si vous continuez à le fouetter vous ne faites qu'augmenter son entêtement. Si vous pouvez par un moyen quelconque changer l'objet de sa pensée, généralement vous n'aurez aucune peine à le faire partir. Un moyen bien simple est de prendre un bout de ficelle et de lui en faire deux tours à la patte de devant, au-dessous du genoux et de l'attacher fortement. Sa pensée se portera tout naturellement sur la douleur que lui causera la corde et il partira en dansant. Rendu à une certaine distance, détachez la corde afin de ne pas irriter les tendons.

5o. Passez la queue du cheval entre les pattes de derrière et attachez-la avec une corde à la sangle.

6o. Serrez une oreille du cheval près de la tête avec une corde.

Souvenez-vous qu'il ne faut pas perdre patience avec un cheval rétif et que les coups n'ont d'autres effets que de le confirmer dans son entêtement.

NOURRITURE DE LA VACHE.

Voici ce que dit le professeur J. W. Sanborn à propos de la nourriture que l'on donne à la vache laitière : "Donnez 18 lbs de bon foin par jour à une vache cela suffira pour la tenir en bon état ; donnez-lui-en 6 lbs de plus vous aurez une vache qui pourra vous donner 125 lbs de beurre ; ajoutez 6 autres livres de foin, votre vache vous rendra 125 lbs de beurre de plus."

Que dire maintenant des cultivateurs qui espèrent obtenir de bons résultats de leurs vaches laitières qu'ils hivernent à la paille seulement et qui leur en donnent juste assez pour les empêcher de mourir.

Les chiffres ci-dessus confirment bien ce que l'on a déjà dit à plusieurs reprises : la vache doit être considérée par le cultivateur comme un engin à vapeur, donnez à cet engin juste assez de combustible pour le mettre en mouvement, vous n'obtiendrez de lui rien de plus ; augmentez la quantité de combustible, votre engin aura assez de force pour obtenir de lui ce que vous en attendez.

PROVERBES AGRICOLES.

Ce n'est point ce qu'on sème, mais ce qu'on fume qui produit.

Les beaux épis font les belles récoltes.

Pour récolter il faut fumer.

Semer à blanc, c'est jeter sa fortune au vent.

Sème chaque année des prairies, chaque année tu rompras. Une boisselée de défrichée en vaut trois.

Ne sème que ce que tu peux fumer ; mais fais des prés, élève du bétail jusqu'à ce que tu puisses fumer tous tes blés.

Ne sème pas en raison de la terre que tu as, mais du fumier que tu fais.

Qui ne sait pas bien ,fait souvent mal.

Instruction est mère de fortune.

Pour nous la vie est au bout du bras, mais il faut que la tête la conduise.

Ecrire pour le laboureur, c'est faire l'aumône au pauvre.

Mauvaise herbe vient comme teigne et ne crève pas.

Le cultivateur économe et soigneux s'enrichit, le fainéant et le dissipateur se ruinent.

Le premier épargné est le premier gagné.

Ne laisse rien perdre de ce qui est utile à l'homme, aux bestiaux et à la terre.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.		$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à	0 15
Bifteck, "	0 10	à	0 12
Bœuf salé, "	0 06	à	0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à	0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à	6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à	3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à	0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à	0 15
Porc frais, "	0 10	à	0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à	7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à	0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à	0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à	0 15
Agneau du printemps, p. qr	0 75	à	1 00
Jambon, par lb	0 15	à	0 00
Lard "	0 10	à	0 12
Saindoux "	0 10	à	0 12
Saucisse "	0 12½	à	0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à	0 15
Foie, par lb	0 04	à	0 05
Rognon, par lb	0 13	à	0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à	0 10
Cœur "	0 10	à	0 10
Langue "	0 10	à	0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à	0 35
Poules " "	0 65	à	0 70
Œufs, par douz	0 25	à	0 30
Beurre, par lb	0 20	à	0 25

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50	à	4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 50	à	6 00
Perches de tremble	3 50	à	3 75
Charbon dur	10 00	à	10 50
Charbon mou	6 50	à	8 00

FOIN.

Foin de prairie	7 00	à	9 00
Foin pressé, par tonne	10 00	à	0 00

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 75	à	0 90
Tomates, par lb	0 00	à	0 00
Choux, par 100	8 00	à	10 00
Oignons, par minot	1 50	à	2 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 78	à	0 82
Avoine, par minot	0 40	à	0 45
Orge "	0 45	à	0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 35
" " XXXX	1 60
" " Strong Baker	2 55
" " Roller Process	2 80

PEAUX.

Peaux vertes	2 50	à	3 00
Peaux sèches	1 00	à	1 50

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à	0 10
Brochet "	0 03	à	0 0
Morue "	0 00	à	0 10

DIVERS.

Poulet "	0 10	à	0 12
Dindon "	0 15	à	0 18

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à	0 20
Beurre, salé, la lb	0 15	à	0 18
Œufs frais, la doz	0 23	à	0 25
Œufs en boites, la doz	0 20	à	0 21
Patates, le minot	0 65	à	0 75
Navets, le minot	0 00	à	1 50
Carrottes, le minot	0 00	à	1 50
Panais, le minot	0 00	à	1 25
Betterave, le minot	0 00	à	1 25
Oignons, le minot	1 25	à	1 75
Choux, par 100	4 00	à	15 00
Oie, par lb	0 12	à	0 13
Canards, par lb.	0 10	à	0 12
Dindes, par lb	0 12	à	0 12½
Poulets, par lb	0 08	à	0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à	5 50
" tremble	3 50	à	4 00
" perches de tremble	3 50	à	4 00
Foin, la tonne	10 00	à	0 00
Paille, la tonne	5 00	à	0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	a	0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à	0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à	0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à	0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à	0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à	0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à	0 04
Blé, le minot	0 75	à	0 80
Avoine, le minot	0 40	à	0 45
Orge, le minot	0 45	à	0 50

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte pour consolider les actes se rapportant à l'Association des Médecins-Vétérinaires de Manitoba ; et pour les amender de manière à laisser à l'association l'enrôlement de ses membres ; et pour autres fins.

Daté à Winnipeg, ce 18ème jour de décembre A.D. 1889.

ALLEN & CAMERON,
Solliciteurs des requérants

4i.24.12.89.